



# Infos n° 97

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 12 septembre 2008

*COMMUNIQUE DE PRESSE du 11 septembre 2008*

## **La lettre du Ministre envoyée aux PLP : Des objectifs qui ne sont pas les nôtres.**

La création du baccalauréat professionnel en 1985, a permis à notre système éducatif d'atteindre l'objectif d'amener 80% des élèves au niveau IV de formation. C'est effectivement grâce à l'implication des collègues de LP que chaque année 700 000 jeunes accèdent à une qualification professionnelle gage d'une réussite professionnelle et personnelle. Malgré tout, trop d'élèves quittent l'école sans diplôme, ou juste avec un CAP/BEP. Et nous sommes, nous enseignants, les premiers à le déplorer.

Les raisons en sont multiples et parfois complexes ! Parmi elles, nous pouvons citer :

- le nombre d'élèves de BEP qui n'ont pas la possibilité de poursuivre faute de places suffisantes en BACCALAUREATS PROFESSIONNELS 2 ans
- le développement de l'apprentissage vidant les sections de BAC pro en lycée professionnel,
- la baisse des moyens d'encadrement alors même que ces jeunes ont de plus en plus besoin de repères et de structures leur permettant de réussir.
- les difficultés économiques rencontrées par nos élèves très souvent issus de milieux sociaux économiques et socialement défavorisés.

Loin de résoudre ces problèmes, l'unique réponse apportée par le ministre est la généralisation BAC PRO 3 ans sans concertation préalable avec les syndicats.

Le cycle de référence en trois ans du baccalauréat professionnel induira la disparition des formations BEP et pour beaucoup l'obtention d'un premier diplôme qui leur permettait de reprendre confiance en eux. La création de quelques CAP ne compensera pas cette disparition.

Le développement des passerelles et l'individualisation des parcours risquent de se mettre en place localement dans le cadre de l'autonomie des établissements sans cadrage national ni moyens supplémentaires limitant de fait, les possibilités de passage du CAP au BAC PRO. Comment les lycées professionnels pourront-ils proposer des parcours « du CAP au BTS » avec si peu d'ouverture en CAP,

des passerelles CAP – BAC PRO incertaines et des BTS quasiment inexistantes en LP ?

Pire, la réforme se met en place à la rentrée 2008, sans programmes et sans moyens supplémentaires pour l'individualisation. Est-ce cela les nouvelles perspectives professionnelles ? Est-ce cela la nouvelle pédagogie pour les nouveaux Bac pro ?

En décidant de transformer toutes les formations en BAC PRO 3 ANS à la rentrée 2009, sans même prendre de temps pour l'évaluation, le Ministre prend le risque de détériorer gravement un système qui a déjà montré qu'il pouvait faire réussir un grand nombre de jeunes en situation d'échec scolaire.

Les manipulations démagogiques de notre Ministre, le versement de quelques primes ou l'annonce de quelques promesses ne suffiront pas à nous faire changer d'avis sur cette réforme.

**Le SNUEP dénonce une fois de plus, la politique du gouvernement qui n'aura pour effet que de diminuer l'offre de formation des LP et mettre l'ensemble des collègues face à encore plus de difficultés pour poursuivre leurs missions.**

**Le SNUEP demande une autre réforme de l'enseignement professionnel et une autre revalorisation de l'ensemble de ces personnels.**

Le secrétariat national



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°97

# Le SNUEP-FSU veut rencontrer le Ministre



Paris, le 8 septembre 2008

**Syndicat National de  
l'Enseignement Professionnel**

*Secrétariat National*

à **Monsieur Xavier DARCOS**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110, Rue de Grenelle  
75000 PARIS

**Objet :** *Demande d'audience*

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter une audience relative à la réforme de l'enseignement professionnel. Le SNUEP-FSU tient à vous rappeler que sa position de principe n'a pas changé sur la généralisation du Bac Pro en trois ans. Néanmoins, dans tous les CTP auront lieu les discussions sur les structures du LP, les DGH de la rentrée 2009, liées aux évolutions des grilles horaires. La réflexion en cours sur la suite que vous comptez donner ne saurait se faire sans concertation au plus haut niveau, avec les organisations des personnels, même si elles ne partagent pas votre avis.

Nous souhaiterions rencontrer les membres de votre cabinet chargés des enseignements professionnels afin d'être informés des évolutions futures des grilles horaires et des programmes des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Nous souhaiterions aussi aborder la question du recrutement des futurs PLP dans le cadre de la « Masterisation » de la formation des enseignants.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre profond dévouement au Service Public et Laïque d'Enseignement Professionnel.

**Jérôme DAMMEREY**  
Co-Secrétaire Général  
06 29 41 20 10

**S.N.U.E.P.** 12 rue Cabanis 75014 PARIS  
Tel : 01 45 65 02 56 Fax : 01 45 65 06 09 <http://www.snuep.com> Mail : [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



**Infos n°97**

## Les organisations syndicales boycottent le CTPM

Paris, le 04 septembre 2008

**Les organisations signataires SNUipp, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, CGT-EDUCATION, SUD-EDUCATION, ont décidé de boycotter le CTPM du 4 septembre.**

En effet les organisations sous signées ont vivement dénoncé la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Si les organisations sont prêtes à discuter dans le cadre d'un véritable dialogue social, elles contestent le principe d'une déclaration individuelle des enseignants grévistes 48 heures avant la date d'une journée de grève.

De plus, le projet de décret introduit un dispositif de « négociation préalable » qui restreint l'exercice du

droit de grève des enseignants. Cette mesure est sans rapport avec la mise en place d'un service d'accueil. Elles rappellent que les enseignants des écoles prennent systématiquement le soin d'avertir les parents d'élèves en cas de mouvement social pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

En se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, ce dispositif correspond à un dévoiement de la mission première de l'école qui est de fournir un enseignement et non une garderie.

Les organisations syndicales signataires de ce texte représentent l'écrasante majorité des personnels du ministère de l'Education Nationale. Elles exigent dans l'esprit du relevé de conclusions du protocole social fonction publique, un dialogue social construit sur une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations représentatives. Ce projet de décret ainsi que la circulaire du 26 août 2008 n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable, c'est pourquoi nous demandons le retrait du projet de décret de l'ordre du jour et un réexamen complet de ces textes.

**Appel unitaire  
à des mobilisations d'ampleur,  
dans tout le pays, le 7 octobre 2008**

Le 07 octobre 2008, les organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la CSI.

Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Dans notre pays, ce sera l'occasion pour les salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence d'emplois de qualité pour toutes et tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes, d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau, des services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.

Le 07 octobre donnera lieu à des initiatives sur l'ensemble du pays (rassemblements, manifestations, actions ciblées...)

A Paris, la journée de mobilisation se terminera par un rassemblement unitaire, syndical, européen et international à 17h au Trocadéro.

Les organisations signataires de cet appel demandent à leurs organisations professionnelles et territoriales de se rencontrer pour décider des formes et des modalités de mobilisation permettant la plus large implication des salariés.

*Communiqué de presse FSU*  
**EDVIGE :  
un premier recul**

Les Lilas ,  
mercredi 10 septembre 2008

Après la reprise en main du dossier EDVIGE par l'Elysée, Michèle ALLIOT-MARIE s'est dit décidée à mettre en chantier le projet d'une loi garantissant les libertés publiques et a annoncé vouloir rencontrer les organisations leader sur ce dossier. Ce changement de ton à mettre au crédit de la mobilisation doit cependant se traduire sans tarder par des mesures concrètes. La FSU estime que le meilleur signe du début de la mise en chantier d'une loi sur le respect des libertés publiques passe par le retrait du décret 2008-632 qui a créé EDVIGE. Les discussions pourront ainsi s'engager sous de meilleurs auspices, sans chausse-trappe. Ces discussions doivent associer l'ensemble des organisations qui ont déposé un recours commun le 29 août, et le Collectif "Non à EDVIGE" dont elles sont membres.

La FSU se tient prête, aux côtés de ses partenaires sur ce dossier, à rencontrer Madame la ministre ou le chef du gouvernement pour proposer sa vision d'une société où les droits fondamentaux seraient préservés et les libertés publiques et individuelles protégées.

Elle continuera à être vigilante et à maintenir la pression en liaison avec les organisations qui se sont rassemblées contre ce décret.



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



**Infos n°97**